

maintenu dans son essence, l'ordre du jour fut rejeté le lendemain par 21 voix contre 19 et 3 abstentions (les 3 voix des membres du Parti Populaire Indépendant sur lesquelles Brasseur croyait pouvoir compter.)⁵³⁾

Le même jour il vota avec les 20 membres de la Gauche contre l'ordre du jour de la Droite donnant confiance au Gouvernement Reuter et se prononçant pour un referendum politique, ordre du jour adopté par 28 voix. Par contre il vota avec les libéraux, la Droite et le Parti Populaire (36 voix contre 2 et 10 abstentions socialistes) l'amendement P. Prum priant la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde de s'abstenir «de tout acte souverain jusqu'à ce que le peuple, par la voie du referendum, se fût prononcé sur la forme de l'État.»⁵⁴⁾

Brasseur s'abstint le 11 décembre lors du vote de la motion Jos. Bech déposée la veille et déclarant que sans préjudice de la question d'une union économique avec les pays de l'Entente, le Grand-Duché désire continuer à vivre sous la forme d'un État libre et indépendant; la motion fut adoptée par 28 voix contre 11 et 6 abstentions.⁵⁵⁾

Et lorsque, le 19 décembre, la Chambre, par 21 voix contre 19, rejeta la motion Jos. Thorn qui se prononçait pour le principe républicain, Robert Brasseur s'abstint de nouveau, avec 4 autres libéraux.⁵⁶⁾

Le lendemain se situe la démarche que Brasseur et trois autres députés de la Gauche firent à la Caserne des Volontaires pour engager E. Eiffes, instigateur de la mutinerie, à reprendre la voie de la légalité.⁵⁷⁾

La journée du 9. 1. 1919 voit agir Brasseur à un double titre. Entré au premier Comité de Salut Public, il y fut chargé d'élaborer une Proclamation à la population; mais il usa en vain de ses ménages, la majorité du Comité ne partageant pas son avis (et celui de M. Pescatore), savoir à ne proclamer la république «qu'en principe» et sous condition de la faire ratifier par le peuple ou sa représentation, une Constituante élue par le suffrage universel. C'est d'ailleurs sous les huées et les cris «Déi Belsch erow!» que Brasseur et Pescatore, après avoir tenté d'expliquer leur point de vue à la foule, durent, dépités, quitter le kiosque de la Place d'Armes.⁵⁸⁾

Le même jour, Brasseur et ses collègues libéraux déposèrent à la Chambre un ordre du jour qui réclamait de nouveau la déchéance de la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde et de la Maison de Nassau en tant que dynastie régnante. On sait que pendant la nuit du 9 au 10 janvier, l'abdication de la Grande-Duchesse fut acceptée par le gouvernement Reuter.

Mais lorsque, le 14 janvier, la Chambre dut désigner la députation entre les mains de laquelle la Grande-Duchesse Charlotte devait prêter le serment à la Constitution, Robert Brasseur déposa